

La GAZETTE de la CGT du CPN

N° 81 - 3ème trimestre 2026



Actualités

- 04. Urgences et choix politiques
- 05. Quel cinéma !
- 06. Haute qualité
- 07. Silence, on ferme ...
- 08. Au garde à vous
- 09. Gare aux malades
- 10. Tous sous étiquette
- 11. Pour les méritants
- 12. Votez pour qui ?
- 13. L'actu CGT CPN en images

Nous rejoindre

- 14 et 15. Formulaires de contact et de droit à l'info

Vos droits

- 16. Droits de la défense / Retraite et enfants / Décrets parus cet été

Coin des instances et réunions

- 17. Conseil de surveillance
- 18. F3SCT du 8 septembre 2026
- 19. F3SCT du 9 octobre 2026
- 20. Commission Médicale d'Etablissement
- 21 et 22. Réunion CTDS du GHT le 8 septembre

Dernières brèves

- 23. TOUL / Médreville / Intelligence Artificielle

Chers lecteurs, contents de vous retrouver à travers ce nouveau numéro de notre gazette et sa diffusion.

Tout au long de l'été, la CGT du CPN est restée mobilisée : passage dans les services, alertes auprès de la Direction, obtention de clim' mobiles / films solaires, accompagnements de collègues en difficulté, diffusion de tracts et d'infos régulières, ...

C'est la force de votre syndicat et de ses militants : une polyvalence et une connaissance fine des dossiers lui permettant d'agir au plus près de vos préoccupations !

Alors en cette rentrée, nous nous engageons à répondre encore présents d'autant que le contexte économique et politique est fortement dégradé. Il y aura besoin de nous mobiliser afin de peser sur les choix qui vont être faits lors des débats budgétaires : financement de la Sécurité Sociale et des hôpitaux, revalorisation des salaires, primes carburants, protection sociale complémentaire, ... Les sujets ne manquent pas et la CGT a déjà commencé à agir (15 septembre, 29 septembre, interpellation des députés et sénateurs, ...)

Localement, votre équipe syndicale a également fort à faire mais ne lâche rien face à une Direction qui se renferme et peine à prendre pleinement conscience de la réalité du terrain et de l'urgence à agir ! Au programme, plusieurs dossiers : lignes directrices de gestion, commission de maintien dans l'emploi, prévention des risques professionnels, ... mais aussi les instances F3SCT, CSE et Conseil de Surveillance du mois d'octobre. Nous ne manquerons pas de mettre en avant ce que vous nous avez fait remonter du terrain !

Car, en dépit d'une fin d'année marquée par la campagne électorale pour les élections professionnelles de décembre, l'ADN de la CGT du CPN, c'est le travail qu'il soit en bureau, en instance ou sur le terrain. Passer en coup de vent et à l'improviste dans les services pour distribuer uniquement des goodies, ce n'est pas notre priorité. Pour autant, nous restons comme d'habitude disponibles pour convenir d'un RDV sur un temps dédié (au local syndical ou en fin de poste) car nous savons que du temps, vous en manquez souvent en service et que la parole est souvent plus libre en dehors de votre unité ...

La CGT du CPN est là pour vous, n'hésitez pas à nous solliciter. Nous répondons toujours.

Emmanuel FLACHAT, Virginie TOUNKARA, Jacques BRIMONT, Pierre SPANG et Stéphan JACQUOT ont participé à la création de ce nouveau numéro.

N'hésitez pas, vous aussi à prendre votre stylo pour écrire un article ou à nous en suggérer un !

tél : 51-93 / mail : cgt@cpn-laxou.com ou sur Messenger via Facebook CGTCPNLAXOU

Urgences sociales et environnementales

Cet été a malheureusement fait écho à tout ce contre quoi lutte sans relâche la CGT : des choix politiques qui affaiblissent nos services publics (hôpitaux, pompiers, ...) et une politique mortifère qui continue à faire la part belle aux activités prédatrices des grandes entreprises qui détruisent notre climat et notre planète !

Le refus obstiné d'entendre et de changer de cap a abouti à des drames (au moins 10 000 morts de plus cet été, des incendies qui ont ravagé des dizaines de milliers d'hectares, ...)

Ajoutons à cela, la guerre en Ukraine et le conflit avec l'Iran qui font gonfler les prix du carburant et du gaz ... et la coupe est pleine !

OUI, il y a urgence !!! Et pourtant ... que fait le gouvernement ?

Le 1er Ministre et le Président de la République nous resservent les mêmes discours : les caisses sont vides et pas question d'aller chercher l'argent où il est !

Leurs réponses :

- ⇒ **54 milliards d'économies sont annoncées dans le projet de budget 2027 (dont 6 milliards sur la santé),**
- ⇒ **Les franchises médicales passent de 100 à 140 €,**
- ⇒ **Les salaires des fonctionnaires et le point d'indice seront à nouveau gelés en 2027,**
- ⇒ **La protection sociale complémentaire, qui aurait dû être mise en place au 1er janvier 2026, puis au 1er janvier 2027, est finalement repoussée au 1er janvier 2028,**
- ⇒ **Les taxes sur le carburant qui représentent plus de 50% du prix à la pompe ne seront pas baissées, le gouvernement préférant opter pour des « aides ciblées »,**
- ⇒ **Etc, etc, ... (plein d'autres surprises à venir en octobre lors des débats budgétaires)**

Pourtant, la CGT le crie haut et fort : TAXEZ LES RICHES !!!

Les derniers chiffres officiels sont éloquentes :

- ⇒ **211 milliards d'euros sont octroyés, sans contrepartie, aux grandes entreprises,**
- ⇒ **Ces dernières viennent de verser 61 milliards de dividendes à leurs actionnaires pour le 2ème trimestre 2026 (le montant le plus élevé d'Europe)**

La CGT ne restera pas les bras ballants.

Nous avons déjà commencé nos actions :

- **manifestation et communiqué de presse le 8 septembre devant Bercy (le Ministère des Finances),**
- **Distribution de tracts aux usagers le 11 septembre au carrefour en bas du CPN (cf photo),**
- **Mise en ligne d'une pétition à l'attention des députés et sénateurs en vue des débats à venir pour construire le prochain budget,**



- **Rassemblement le 15 septembre dans de nombreuses villes, dont Nancy devant la préfecture, pour exiger des financements supplémentaires pour la santé, le social et le médico-social,**
- **Appel à la mobilisation en intersyndicale le 29 septembre pour demander des moyens pour tous nos services publics et une augmentation générale des salaires, ...**

**TOUS ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS
POUR GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS**

EF

Hollywood ou CPN ?



A l'approche de la rentrée, la page Facebook du CPN a sorti le grand jeu !

Comme pour faire venir le touriste sur la Costa Brava, l'hôpital a demandé à d'illustres représentants de la santé mentale de faire la promotion de leur discipline pour attirer les vocations.

Plusieurs vidéos ont été réalisées, révélant au passage certains talents d'acteurs insoupçonnés ...

L'intention au final reste pour autant assez bonne et permettrait si cela fonctionne, le recrutement de médecins, indispensables au bon fonctionnement d'un hôpital public.

Tout y est pour donner envie : des médecins, surmédiatisés par ailleurs, font le show VRP pour mettre en avant le produit !

Nous espérons les voir bientôt à la prochaine Foire Exposition pour promouvoir la psychiatrie.

Tel le camelot qui harangue le chaland pour lui vendre la râpe multitâches révolutionnaire, cette fois-ci notre hôpital a choisi ses meilleurs commerciaux.

Espérons que leur message sera entendu. Il sera même peut être si percutant que pour le recrutement d'un interne on pourrait en avoir deux voire trois pour le prix d'un !!!

Dans ces vidéos, les stars de l'hôpital divulguent des messages de bienveillance, d'excellence, de richesse clinique, d'innovation mettant au placard les vieilles images ternies de la psychiatrie d'autrefois.

Mais, c'était sans compter sur l'œil expert de la CGT ...

Quand on y regarde de plus près, cela peut pourtant faire craindre la possibilité d'une déception.

Un peu comme le vacancier qui découvre la réalité de sa location une fois arrivé sur place. Il existe souvent une légère différence entre la description et les images de l'agence de voyage qui a réussi à vous fourguer une prestation.

On est parfois perplexes.

Pour celles et ceux qui travaillent sur place depuis un certain temps, ce genre de publication peut faire sourire, ou alors pour certains, déjà en colère de leurs conditions de travail, créer une certaine forme de rancœur.

Une interrogation demeure : cette belle promotion de la psychiatrie via notre illustre CPN semble se cantonner à quelques pôles. Le Toulinois et le Lunévillois sont totalement absents, comme mis au ban pour laisser place aux stars.

Pourtant ces pôles, certes en périphérie du somptueux Grand Nancy, prennent eux aussi en charge des patients qui souffrent.

Il y a souvent beaucoup de très belles choses à voir en dehors du spot le plus attractif de la brochure. C'est parfois en effet en dehors des sentiers battus que les plus belles découvertes et les plus belles rencontres se font.

Car oui, il ne faut pas oublier que ce qui fait en premier la richesse de notre hôpital public et qui le fait tenir : ce sont les autochtones, les agents de terrain, du Grand Nancy et de tous les autres pôles, qui travaillent au quotidien au plus près des patients !

Ceux-là ne font pas la une, ne sont pas médiatisés, au-devant de la scène. Ils méritent tout autant la reconnaissance de leur travail. Mais comme souvent, il y a ceux qui par leur labeur permettent à une élite d'être couronnée de lauriers et ceux-là même qui en profitent.

La CGT les mettra toujours à l'honneur et ne manque jamais de le rappeler en instance lorsque la Direction nous présente son rapport d'activité ... !

A notre époque, la lutte des classes est toujours d'actualité, n'en déplaise à certains !

JB

Sous la couche de vernis ...



Le CPN a été couronné « champion de la certification » avec une moyenne à 89% (voilà une bien belle info transmise dans le bulletin d'infos du CPN n°49 de juillet-août 2026 : « qualité des soins confirmée ») La CGT du CPN vous avait déjà communiqué les résultats provisoires donc pas de surprise de notre côté sur ces résultats officiels.

Pourtant, le procédé pour arriver à ce bon résultat à de quoi surprendre :

- ⇒ *Pression faite aux équipes avant la visite des experts-visiteurs, scripts travaillés pour savoir quoi répondre, ...*
- ⇒ *Refus des experts visiteurs de rencontrer la CGT (une première en 6 certif' !!!!)*

Alors certes, comme nous le soulignons régulièrement, le CPN tient bon et peut se targuer d'avoir des professionnels encore engagés, consciencieux et appliqués dans ces processus qualité mais la CGT rappelle le lourd tribut à payer (des arrêts-maladie, des accidents de travail et de la violence en hausse, des risques psycho-sociaux majorés, des pressions managériales, un turn-over inquiétant au sein de certains services, ...)

La réalité du terrain est implacable et les experts-visiteurs l'auraient su s'ils avaient daigné entendre et recevoir les organisations syndicales !

Certains points forts identifiés par les experts de la HAS ont en effet de quoi interroger :

- **L'implication des représentants des usagers ?**

La CDU est à la peine depuis des années, tout comme la participation des associations. La Direction nous l'a même avoué en CSE ...

- **La sécurité (isolement / contention) ?**

Cela fait des années que les violences patients augmentent sans qu'à aucun moment, la Direction ne donne suite aux demandes de table ronde formulées par la CGT pour travailler sur l'ensemble des facteurs (formation des personnels, dimensionnement des équipes, prise en charge médicale, retours d'expérience, ...). Pire, il suffit de regarder le nombre d'interventions de nos collègues de la Sécurité qui ont bondi en 3 ans dans des proportions édifiantes !

- **Le positionnement territorial ?**

Une vraie réussite que ce Projet Territorial de Santé Mentale établi entre « notables » et jamais débattu avec les professionnels de terrain et leurs organisations syndicales ! La CGT ne cesse d'en dénoncer les manques : absence de MAS psy et de structures médico-sociales pour les prises en charge complexes auxquelles le CPN est de plus en plus confronté, manque de lits et de places en pédopsychiatrie, ...

- **La gestion des ressources professionnelles ?**

On manque toujours de médecins (d'où certaines fermetures partielles) et les paramédicaux sont déplacés comme des pions, rendus corvéables à merci au moindre grain de sable (HUBLO non pourvus, ...)

- **L'organisation des prises en charge non-programmées ?**

Regardez pour exemple notre compte-rendu de la F3SCT extraordinaire du 8 septembre (voiture contre NBH) ... éloquent ! A quand la réouverture d'un Centre d'Accueil Permanent, supprimé par la Direction en 2009 malgré nos protestations et arguments de bon sens ?

Alors, certes, ici on gratte un peu le vernis ...mais soyons clairs, il ne s'agit pas pour la CGT de faire du CPN bashing. Au contraire, ce que nous revendiquons, c'est d'obtenir une écoute plus attentive de nos remontées de terrain, de notre expérience militante, ...

On devrait tous avoir à gagner en faisant du CPN autre chose qu'une vitrine. C'est à l'arrière-boutique qu'il faut s'intéresser, en lui redonnant les moyens de bien travailler, de mettre du sens dans son travail et d'en être fier pour de bonnes raisons !

EF

Quand la vitrine se ternit ... et éclate

A la création de Séraphine, hôpital de jour ouvert en principe 7j/7, son fonctionnement et son offre de soins au top de la psychiatrie innovante pouvait faire des envieux.

Le troisième secteur, pôle en retard par rapport au mastodonte PGN qui avait déjà créé ACTIV depuis longtemps, n'a pas souhaité se laisser faire et a procédé à son remaniement.

Pour créer Séraphine, évidemment à moyens constants, il a fallu se séparer d'un certain nombre de lits d'hospitalisation complète en soins libres. Comme d'habitude, il a suffi de convaincre que les soins en hospit' complète sont ringards, usés jusqu'à la corde, défendus par des nostalgiques et autres arriérés de vieux soignants ... !

Il fallait vanter les nouvelles pratiques innovantes, dans des prises en charges High Tech, ultra efficaces et moins coûteuses, aux résultats plus que prometteurs pour améliorer la santé psychique de la population. Rien que ça ... !

C'est donc tout plein d'espoir qu'ont été créées ces unités d'HJ intensives et pour les faire briller, on a donné un bon coup de torchon pour effacer de la vitrine les vieilles traces de ceux qui ternissent l'image de l'hôpital moderne.

Pour le troisième secteur jusque-là en dormance, c'est avec toute la complaisance de la Direction et l'aval de l'ARS, que le CPN a confié les commandes à la chef de pôle du troisième secteur et donner ainsi naissance à SERAPHINE.



Pourtant, force est de constater que ces structures sensées tourner à plein régime, assurant un rendement et donc une rentabilité à toute épreuve, connaissent quelques complications.

A l'image de la réduction de l'offre de soins en HJ Addicto par exemple, contraint de fermer les week-end depuis des mois, Séraphine a été, elle, subitement fermée pendant tout le mois d'août.

Cela devait se faire en catimini, la chef de pôle ne souhaitant pas trop que cela s'ébruite. C'était sans compter sur l'intervention de la CGT qui a averti la Direction générale du CPN visiblement pas informée de ce choix !?

Peut-être que la tentative que cette décision reste secrète démontre à quel point il ne faudrait pas en parler ? Comme l'enfant qui chope une mauvaise note et qui ne veut pas que ses parents l'apprennent. L'exemple prête à sourire ce qui n'est pas le cas de la fermeture de SERAPHINE.

Cela renvoie à un problème plus inquiétant : des chefs de pôles seraient donc libres de faire ce qu'ils veulent, décider dans l'entre soi de l'avenir de leurs services et donc des prises en charge sans que l'hôpital et la Direction qui le pilote en soit informée ... ?

Il est vrai que la culture du secret et de ses conséquences en termes de management sur ce pôle en particulier sont habituelles, avec pour mémoire : museler les agents sur l'affaire de l'empoisonnement de notre collègue sur ANTIGONE, envoyer des agents CPN sur l'EHPAD Pochon sans aucune convention, ...

Bien évidemment, pour que cela puisse se faire, il faut manager fermement les équipes de ce pôle. Pas de problème à ce sujet, il possède suffisamment de chefs pour garantir une perpétuelle ambiance de peur et de clivages pour que les bouches restent fermées. L'ambiance sur ce pôle est pourtant connue de la Direction : turn-over et départs de nombreux agents, « expertise » RPS, ...!

Mais, peu importe, comme la CGT l'a dénoncé, on garde les mêmes aux manettes avec leurs recettes pourtant contestées et contestables !

Rassurons nos lecteurs, sur Séraphine, cela a bien fonctionné : les agents n'ont pas été mis au chômage technique et ont été redéployés sur le pôle. Autant leur trouver une occupation ...

Bien entendu, le redéploiement a permis aux autres de pouvoir poser plus facilement leurs congés, on garde toujours une infime place d'humanité, histoire de dire que ...

Ce qui est encore une fois inacceptable, c'est qu'il a été confirmé à la CGT que ce stratagème avait été réfléchi et déjà décidé dès le printemps. Pourtant, pas un mot lors des préparations de la période estivale avec la Direction des Soins, pas un mot non plus en CSE lorsque la question des effectifs et congés d'été a été abordée, ... !

Pourquoi tant de mystères et qui protège qui ?

JB

La santé au garde à vous ?

Au cours de cet été brûlant, le gouvernement a choisi de légiférer en douce par décret pour faire évoluer la gouvernance des ARS et renforcer le rôle du préfet.

Comme tout ce qui est sensé passer inaperçu, il est légitime d'y être attentif et d'en analyser les enjeux.

En résumé, les nominations des directeurs territoriaux des ARS seront davantage surveillées et soumises à consentement du Préfet.

Pour la CGT, ce changement de cap envoie un signal assez inquiétant : permettre au ministère de l'intérieur de fourrer son nez dans les hautes sphères du ministère de la santé ce qui n'est pas sans conséquence.

La santé, pilier de la République au même titre que l'éducation, connaît pourtant ses missions : soigner chaque citoyen sans distinction d'origine, de croyances, de niveau social, de culture.

Le ministère de l'intérieur à l'image de son ministre actuel (et de ceux d'avant) n'a pas pour réputation d'être doué de tolérance ou de profonde humanité. Il est là souvent pour surveiller, interdire, organiser certaines repressions en marchant parfois sur les droits humains.

L'histoire nous renseigne sur le fonctionnement parfois scandaleux de ce ministère : lors de la prise du pouvoir de l'extrême droite en 40, les préfets de la France Occupée ont appliqué avec la plus grande obéissance et le plus grand zèle les directives monstrueuses de l'occupant. Notre période propice à la prise du pouvoir par l'extrême droite a donc de quoi nous faire frémir.

L'intervention directe des préfets et leur pouvoir de décision dans la gestion des hôpitaux ne sont pas rassurants. Notre système hospitalier fonctionne depuis toujours de façon verticale et pyramidale. Ce sont bien ceux qui se situent tout en haut qui décident de diriger ceux qui sont tout en bas.

Cela va dans le sens de la politique actuelle de la Macronie qui veut terminer son mandat en déroulant le tapis rouge à ceux qui le fouleront et le saliront de leurs bottes.

Pour autant, l'histoire nous démontre aussi que ces volontés claires de dérives autoritaires peuvent être contrariées et combattues.

C'est un des fondamentaux de notre syndicat qui a toujours lutté contre ces conceptions nauséabondes.

La CGT sera donc très attentive à toute tentative de nuire aux missions premières de l'hôpital public et de la particularité de la psychiatrie. Elle n'aura cessé de dénoncer et de combattre toute forme de discrimination dans l'accès aux soins et de discrimination en générale. Il en va de la protection de chaque patient, de ceux qui les soignent et au final et bien au-delà, de chaque citoyen.

JB



Les décrets en question publiés au Journal Officiel le 2 août 2026 :

- *Nomination du directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé après avis du préfet,*
- *instauration d'un comité départemental d'accès aux soins, sous la présidence du Préfet, du Conseil départemental et de l'ARS,*
- *Intervention du préfet pour avis dans les versements du fonds d'intervention régional, ...*

Même si cela va moins loin pour le moment que ce que souhaitait le 1er Ministre, à savoir donner encore plus de pouvoir au Préfet sur tout ce qui concerne la santé, le social et le médico-social en territoire, pour renforcer l'Etat et quasiment supprimer les ARS locales, cela doit appeler à la plus extrême vigilance.

On pensera ce qu'on veut de ces ARS mais pour la CGT, il est important de signaler que la démocratie locale et la participation des professionnels de terrain, des associations d'usagers et des libéraux y perdraient énormément si tout devait être à l'avenir descendant et piloté par le seul préfet ... !

Santé des soignants (bis)

Prendre soin des autres demande une solide formation, un réel désir de s'intéresser à l'autre, un entourage professionnel solide et bienveillant. Un partage de valeurs humanistes, dans le respect de chacun, ouvertes vers l'autre.

Pour cela des conditions de travail dignes et respectueuses des soignants et des patients sont nécessaires. Ces conditions sont finalement relativement simples : du temps pour respecter celui du patient, des collègues en nombre suffisant pour être disponible en cas d'urgence, et surtout pour accueillir de façon inconditionnelle toute personne qui en fait la demande, sans délai. Des conditions qui paraissent trop souvent utopiques face au monde que nous connaissons aujourd'hui.

Les conséquences ne se sont pas fait attendre...

En mai dernier, il a fallu construire un plan national pour la santé des soignants, c'est dire que l'heure est grave.



Une étude mise en place depuis 2016 par la plateforme SPS met en évidence la souffrance des professionnels du soin sur 3 plans :

- difficultés personnelles,
- difficultés organisationnelles c'est-à-dire surcharge de travail et conditions dégradées,
- difficultés environnementales.

Sont rapportés pour ces difficultés un **manque de reconnaissance, une dégradation du climat au sein des équipes, des tensions dans les relations hiérarchiques.**

Cette souffrance peut entraîner des arrêts lorsque les professionnels sont à bout, parce que trop souvent les collègues « tirent sur la corde », vont jusqu'au bout, ils craquent. Dans la fonction publique hospitalière, l'absentéisme pour maladie inquiète car il ne peut plus être caché, il est évident.

Notre gouvernement, sans aucune écoute ni attention à ce qui se passe dans les services hospitaliers a pourtant agi. Le décret paru le 29 juillet dans la torpeur de l'été, voire l'accablement dû aux canicules successives, modifie les règles quant aux arrêts maladie et aux temps partiel thérapeutiques.

On retient, en particulier, des modalités de contrôle renforcé qui permettent à l'employeur de faire procéder à un contrôle administratif de l'arrêt, histoire de vérifier que l'agent malade est réellement à son domicile ... en cas d'absence, une interruption de rémunération est indiquée ! Et pour aller plus loin, dès le lendemain de la parution du décret, une mesure supplémentaire permettant le télécontrôle à distance a été mise en place. Les employeurs vont donc être autorisés à appliquer avec zèle ces dispositions.

La souffrance générée par le travail n'autorise qu'un arrêt sous surveillance accrue.

Un arrêt maladie est prescrit par un médecin, il est donc justifié, et doit permettre repos et récupération, parfois nous avons besoin de changer d'air. Ce décret sous-entend que les agents en arrêt ne sont que des tire-au-flanc en recherche de congés supplémentaires.

**Pour la CGT, ce décret est INADMISSIBLE et une véritable HONTE !!!
Il est temps de traiter l'étiologie (conditions de travail dégradées, usure et perte de sens), le symptôme (arrêt maladie) n'est que le message manifeste.**

Il est urgent d'aller voir au-delà et de lutter aux côtés de la CGT !

VT



Santé mentale 2.0

La psychiatrie a disparu depuis déjà bien longtemps, la santé mentale, grande cause nationale, a pris la place, mais pas le relai dans le traitement de la souffrance

L'objectif actuel ?

Un diagnostic posé, une étiquette à brandir !



Aujourd'hui si vous avez moins de 18 ans et que vous souffrez, vous êtes sans doute TSA ou TDA/H, il est donc nécessaire de constituer un dossier MDPH qui générera un PAP ou un PAI, peut-être même un temps d'AVS.

Un peu trop en colère ? C'est sans doute un TOP, il faut lui apprendre à « gérer » ses émotions.

Si vous êtes majeur, que vous pensez un peu trop, même diagnostic, TDAH, avec un traitement, fini les pensées trop fortes !

Pour tous, vous pouvez être HPI, peut-être même HPE. Mais la vraie question est : est ce un TND ou un TNF ?

Plus inquiétant, mais tellement plus actuel, il y a aussi le TDI.

Pour chacune de ces appellations, il y a bien évidemment un protocole qui permet de « déstigmatiser », des médocs, des techniques à appliquer (parce que le patient est acteur de ses soins), des résultats attendus par les techniciens de la santé mentale.

Si ça ne fonctionne pas, c'est sans doute que le patient ne fait pas assez d'effort.

Plus question de prendre en considération celui qui souffre dans sa globalité, qu'importe son parcours, ses conditions de vie, sociales et économiques, son entourage, son histoire familiale. Ce qui compte aujourd'hui c'est de le rectifier, et surtout le rendre productif. Qu'importe le symptôme, ce que le patient apporte comme plainte, il faut l'en débarrasser, éradiquer ce qui le fait claudiquer. Pas question de l'écouter, lui qui parlait déjà de façon déguisée par son symptôme devra se taire. On cherchera à ôter le petit caillou dans la chaussure, quitte à lui mettre une paire de tongs pour éviter la récurrence.

Si vous n'êtes pas entièrement productif, le statut handicapé permettra de justifier votre moins-value.

A la CGT, nous envisageons autre chose pour les soins psychiques, nous préférons prendre le temps d'écouter les souffrants et les amener vers un mieux-être, indépendamment de leur rentabilité !!!

Nous refusons d'envisager nos concitoyens sous l'angle de leur productivité, parce que nous sommes tous plus ou moins productifs, plus ou moins rentables et qu'ensemble nous pouvons faire en sorte que chacun trouve une place auprès des autres.

Que chacun apporte ce qu'il a, et souhaite partager.

Que pour les plus fragiles, on fasse preuve de bienveillance et que l'on accepte de les protéger, de les mettre à l'abri le temps qu'il leur est nécessaire, sans idée préconçue, sans protocole limitatif, sans vouloir à leur place.

La déstigmatisation brandie comme cause noble, n'est peut-être que la manifestation de l'intolérance à la différence...

Les acronymes sont aussi connus pour mettre dans l'ombre la genèse des dictatures, en remplaçant les réflexions singulières par du prêt à penser.

VT

Prêts à tout pour le mérite ?

Le changement de Dossier Patient Informatisé (DPI) est imminent.

D'ailleurs, des appels à candidatures sont lancés, notamment auprès des psychologues, des assistants sociaux, il faudra se rendre disponible 2 semaines par mois au dernier trimestre 2026 pour paramétrer cet outil devenu incontournable.

A croire que la charge de travail de chacun n'est qu'une illusion dont on pourrait se départir pour des tâches administratives bien loin de notre cœur de métier.

A la CGT, on se souvient pourtant des derniers groupes de travail, espaces annoncés d'échanges et de confrontation des points de vue qui devait permettre d'élire le nouveau logiciel. On s'attendait à un réel espace démocratique où chacun pouvait donner son avis. Avis qui n'a eu aucun effet sur la décision finale malgré les arguments construits, réfléchis et élaborés par les collègues, et malgré leur engagement pour l'institution, malgré le temps passé, malgré les illusions entretenues de la valeur de leur parole, du respect de leur travail. Il nous avait été opposé en CSE que l'avis des agents ne pouvait être le seul critère déterminant le choix, ainsi la Direction avait choisi DEDALUS et son logiciel DXCare (Care4You en version psy), alors que les collègues avaient une préférence pour Cortexte (CAPCIR), un DPI spécialisé et éprouvé par et pour la psychiatrie.

La CGT avait rappelé que la boîte DEDALUS avait été mise en cause en 2022 pour fuite de données concernant 500 000 dossiers, avec un évitement, voire un dédain évident de la Direction face à ce rappel...

Après cet échec et ce désaveu démocratique, nouvelle tentative ?

Evidemment, la démocratie se trouve restreinte puisque qu'il faudra faire avec le mastodonte Care4You mais la Direction est en recherche de volontaires pour constituer une « équipe projet resserré », il s'agit d'instiller la teinte psychiatrie dans le logiciel.

Est-ce à dire que finalement ce DPI n'est pas adapté d'emblée ?

On s'attendait à du sur mesure, mais il y a encore beaucoup de travail visiblement.

Bref, on nous demande encore notre contribution pour construire nos outils de travail, alors qu'on aurait pu souhaiter qu'ils soient fournis par l'établissement, histoire de faciliter notre travail...

Pour motiver les troupes, il est annoncé que les participants pourront peut-être bénéficier de la prime d'intéressement collectif !

Bref, lâchez votre boulot, servez les obligations de la Direction en abandonnant vos patients et vous serez légèrement mieux payés.

Mais n'exagérons pas, au mieux et au maximum, vous serez rétribués de 300 euros bruts, une fois dans votre carrière, à pondérer en fonction du nombre de participants, de la valeur de « leur » projet,

Mais une chose est sûre, si vous vous pliez aux invitations et aux moindres désirs de la Direction, vous aurez toutes les chances d'être reconnus méritants !

De quoi méditer sur la notion de mérite au sein du CPN ... et peut-être mieux comprendre pourquoi notre organisation syndicale a toujours été très circonspecte dans la mise en œuvre des primes au mérite, des conditions d'éligibilité, ... qui plus est au vu de ce que l'on connaît déjà par expérience ! Pour la CGT, la seule revendication à porter est celle de la revalorisation des grilles indiciaires : c'est de plus de salaire dont nous avons besoin, pas de primes par nature ponctuelles et discriminatoires ... !!!

VT



Pour qui voter ?



Un syndicat proche de ses agents !

Depuis de nombreuses années, la CGT du CPN s'investit dans les visites au sein des services intra- et extra-hospitaliers, ainsi que des services administratifs et techniques.

Grâce à un calendrier alimenté régulièrement, les visites sont faites avec des membres de la CGT qui sont également professionnels de terrain.

En effet, notre syndicat n'a pas choisi de se « professionnaliser » : chaque membre du bureau de la CGT y exerce à temps partiel et est, à côté, professionnel au CPN. Ce choix nous permet d'avoir un œil et une double expertise, de connaître les réalités du terrain et de savoir quels sont les besoins et les difficultés rencontrés par les services.

C'est aussi grâce à votre accueil chaleureux lors de ces visites et à vos retours que nous pouvons avancer et soumettre vos propositions lors des instances du CPN devant une Direction trop peu au fait de la réalité des services.

Même sans se syndiquer, ouvrir la porte aux représentants CGT et discuter des problématiques est une aide précieuse pour notre syndicat. C'est déjà la preuve d'une démarche active afin d'améliorer nos conditions de travail et le bien-être de nos patients.

Très concrètement, faire appel à la CGT permet de passer outre l'inertie de nos hiérarchies, bien souvent trop attentistes. Nous pouvons être vos interlocuteurs réguliers afin de faire bouger les choses au plus vite. Notre organisation peut interpellier directement la Direction, le DRH ou la DSO avec l'appui de vos remontées de terrain.

Voici quelques exemples concrets du travail de votre syndicat :

- **Moyens humains :** obtention de moyens de personnel supplémentaires dans les unités sous tension (apport de personnel à l'Unité B, à l'Unité 2 par exemple).
- **Rémunération et droits:** mise en place de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) pour les secrétaires médicales (accueil, facturation et consultations externes) avec effet rétroactif (*cf. QR code vidéo*).
- **Conditions de travail :** pendant la canicule, nous avons pu mettre en place des moyens concrets et rapides de lutte contre la chaleur grâce à vos interpellations (clim' mobiles, stores, films solaires, ...)
- **Projet de service public:** la CGT a porté le projet et œuvré pour la ré-internalisation de la crèche au CPN. La CGT milite pour la réintégration des ASH en tant qu'agents de la fonction publique et a obtenu leur déploiement à la MAS et à l'UHSA.



C'est grâce à vos infos du terrain, à votre militantisme et à vos voix portées que la CGT mène son combat quotidiennement.

À l'aube des prochaines élections professionnelles, voter CGT, c'est aussi voter pour un syndicat qui s'engage au quotidien, au plus près de vos réalités de terrain.

Le 10 décembre, je vote et fais voter CGT.

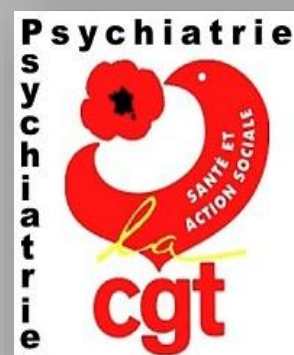
PS



Conférence Territoriale de Dialogue Social du GHT le 8 septembre 2026



Assemblée générale de rentrée le 15 septembre



Rassemblement devant la Préfecture le 15 septembre 2026 pour davantage de moyens pour la santé, le social et le médico-social





Pourquoi se syndiquer à la CGT du CPN ?



Parce que nous **DÉFENDONS** les intérêts de **TOUS les salariés**, mais aussi **des valeurs humaines fortes** : de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.



Parce que nous **défendons notre hôpital** et le **service public** et **exigeons des moyens** pour permettre des prises en charge de qualité.



Parce que chaque point de vue est important, chacun(e) peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du **« tous ensemble »**

Notre **force** à la CGT du CPN : **des COLLÈGUES militants dans les services** qui partagent votre quotidien au travail. Toutes les professions du CPN y sont représentées et tu y as toute ta place.

Etre syndiqué-e à la CGT ouvre des droits :



Droit de participer et de décider : chaque **syndiqué donne son opinion, débat et participe** à la prise de décision, peut s'impliquer dans la vie syndicale et y exercer des responsabilités s'il le souhaite



Droit de se former : la formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués salariés. La CGT propose plusieurs types de formation de caractère général ou spécifique (chaque syndiqué a droit à 12 jours par an)



Droit à l'information : la CGT du CPN dispose d'une presse confédérale ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts, construire les luttes et permettre la réflexion et l'échange collectif.



Droit à une réduction d'impôts : 66% de la cotisation syndicale est déductible

Comment me syndiquer ?

Viens nous voir ou appelle nous les mardis ou vendredis au local CGT pavillon Raynier, remplis le bulletin ci-dessous ou télécharge le bulletin d'adhésion sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Toi aussi, rejoins la 1^{ère} organisation syndicale de France dans la Fonction Publique !

✂-----

Bulletin de contact ou de syndicalisation

NOM : Prénom :

Je Souhaite :

- ☐ prendre contact
☐ me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :



Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – mail : cgt@cpn-laxou.com—site internet : www.lacgtducpn.com

Comment venir nous rencontrer ?

Articles R 213-47 à 50 du Code Général de la Fonction Publique

Article R 213-47

Les organisations syndicales représentatives sont autorisées à tenir des réunions mensuelles d'information d'une heure pendant les heures de service.

Article R 213-48

Une même organisation syndicale représentative peut regrouper ses heures mensuelles d'information par trimestre.

Article R 213-50

Dans les établissements relevant de la présente sous-section, la réponse à une demande d'organisation d'une réunion est faite au plus tard quarante-huit heures avant sa tenue.



Formulaire à utiliser

AUTORISATION D'ABSENCE POUR INFORMATION SYNDICALE

(articles R213-47 à 50 du Code Général de la Fonction Publique)

(à remettre au moins 3 jours à l'avance à la Direction des Ressources Humaines)

NOM :

PRENOM :

Service :

Jour :

Horaires : de.....à

Date de la demande :

Avis et signature du responsable du service :

ACCORDÉ - REFUSÉ (rayer la mention inutile)

MOTIF DE REFUS :

.....

À TRANSMETTRE À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DÛMENT COMPLÉTÉ

Syndicat CGT du CPN – Pavillon Raynier – Tél : 03-83-92-51-93

Mail : cgt@cpn-laxou.com / Site internet : www.lacqtducpn.com / Facebook [cgtcpnlaxou](https://www.facebook.com/cgtcpnlaxou)

Enquête administrative et droits de la défense

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE : l'administration ne peut pas communiquer uniquement ce qui accuse l'agent.

Décision : TA de Lyon, 3 juin 2026, n° 2405971

Dans cette affaire, l'agent avait reçu le rapport de saisine et trois témoignages à charge... mais pas l'intégralité du rapport d'enquête, qui contenait également des éléments favorables à sa défense.

Le tribunal administratif de Lyon a considéré que les droits de la défense n'avaient pas été respectés et a annulé la sanction disciplinaire.

Lorsqu'une sanction repose sur une enquête administrative, l'agent doit pouvoir accéder aux éléments nécessaires pour comprendre les faits reprochés et préparer utilement sa défense.

Le bon réflexe : demander par écrit son dossier complet, le rapport d'enquête, les témoignages utilisés et les éléments favorables comme défavorables ET faites vous accompagner dans vos démarches par un représentant CGT.



Déclarer ses enfants pour la retraite

Vous avez eu, adopté ou élevé des enfants ?

Votre parentalité vous ouvre de nouveaux droits retraite auprès de vos différents régimes. Vous pouvez informer dès maintenant vos caisses de retraite en vous connectant au service « [Déclarer mes enfants](#) », disponible sur votre compte Ma retraite publique (cf QR Code)

Cette démarche vous permet de mettre à jour vos droits et réaliser des simulations ajustées.

Pensez-y.



Décrets parus cet été

Plusieurs décrets sont parus cet été et peuvent vous intéresser :

- *Les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux et parentalité,*
- *Le temps partiel thérapeutique,*
- *Le contrôle des arrêts maladie,*
- *La rupture conventionnelle,*
- *Le report des congés non pris pour raisons de santé ou de service, ...*



**Retrouvez notre décryptage
sur notre site internet www.lacgtducpn.com
ou sur notre page Facebook**

Nos comptes-rendus

Le Conseil de Surveillance :

Il s'agit de l'ancien Conseil d'Administration mais avec des prérogatives réduites.
Votre représentant CGT : Jacques BRIMONT

Conseil de surveillance du 23 juin 2026



Ce compte-rendu a déjà été diffusé dans son intégralité et est disponible sur notre site internet mais pour la CGT, il est important de faire figurer ici ce que la Présidente du Conseil de Surveillance a tenté de censurer alors que notre camarade, Jacques BRIMONT, était le seul représentant des personnels présents lors de cette instance. La CGT a alerté le 28 juin dernier la Préfecture, l'ARS et le conseil départemental de cette atteinte à la liberté d'expression.

Le point portait sur le compte financier et l'affectation des résultats 2025

Comme depuis des années, les comptes sont au vert mais avec quand même pas moins de 5 millions d'euros d'excédents cumulés !!!

Cependant, la Direction refusera toute contre-proposition d'affectation de cet excédent pour créer un service d'une dizaine de lits et permettre de soulager les services continuellement en surnuméraire. Il est rappelé que cette demande a été déjà été argumentée par la CGT auprès du Directeur Territorial de l'ARS rencontré le 1^{er} juin 2026, en présence de Mme ROTH.

Les services sont exsangues, pressés chaque jour pour bricoler avec le peu qu'on leur donne tant en personnel qu'en matériel.

La CGT osera ensuite poser une question sur la répartition par pôle de ce budget général de plus de 140 millions d'euros. Comme toujours, il est renvoyé qu'il faut poser la question aux chefs de pôles concernés. La CGT insistera en expliquant que cela est fait mais qu'aucune réponse n'est donnée par ces derniers quand quelqu'un prend le risque de le demander.

La CGT évoquera donc une certaine forme d'opacité qui pourrait engendrer des interrogations voire des suspicions sur l'utilisation de cet argent public, fruit des cotisations sociales des citoyens.

La Directrice des affaires financières exprimera vivement un certain mécontentement et son refus de répondre à la question.

A ce moment-là, la présidente du conseil de surveillance souhaitera interrompre brutalement les débats sur ce sujet et passer au point suivant jugeant que les propos de la CGT visent à « *inquiéter inutilement les administrés de ce Conseil de Surveillance* » !

La CGT lui demandera donc de bien vouloir exprimer de façon claire qu'un représentant syndical, élu par les personnels de l'hôpital, n'a pas voix au chapitre afin de le retranscrire noir sur blanc dans le procès-verbal de l'instance. Bien évidemment, la tentative de censure s'arrêtera là (certainement par peur du risque de se voir notifier une entrave au droit syndical)

VOTE : 1 seul CONTRE (CGT)

Prochain conseil de surveillance : le 15 octobre 2026

Retrouvez tous nos comptes-rendus et analyses dans la rubrique
Conseil de Surveillance
sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



La F3SCT (ou Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail)



Il s'agit d'une **sous-commission du CSE**, qui a remplacé le CHSCT au 1^{er} janvier 2023.

Le gouvernement a considérablement affaibli ses prérogatives mais cette instance reste compétente en matière d'enquêtes suite à accidents de travail graves, réalise des inspections, est consultée en matière de télétravail, d'hygiène, de sécurité, ... Elle est associée également au recensement et à l'actualisation des risques professionnels, au programme d'actions, ...

F3SCT extraordinaire du 8 septembre 2026

Alertée par des collègues qu'un patient a tenté de forcer les portes du NBH avec son véhicule le 1^{er} septembre en fin d'après-midi, la CGT a saisi la Direction d'une demande de rapport circonstancié quant à cet événement. Au vu de la réponse minimisant les faits, la CGT a obtenu une réunion de la F3SCT pour connaître à la fois le déroulé des faits, en interroger les raisons et tenter de proposer des mesures d'amélioration, y compris en ce qui concerne la prise en soins de l'auteur ...



Pour la Direction :

- ⇒ *Pas de dégât matériel ni préjudice que ce soit pour les patients ou soignants.*
- ⇒ *Des plots/bites seront déployés à proximité des portes du NBH mais dans l'attente du choix (fixe, mobile...) des grosses jardinières bloqueront l'accès voiture.*
- ⇒ *Les tutelles n'ont pas été informées car il s'agit d'un "incident" léger non lié aux soins (usager connu en demande de soins mais pas patient à l'instant t !?). Seule la préfecture est informée du fait de l'intervention police puis pompier.*

La CGT a interpellé la Direction sur :

- l'absence d'information de l'événement alors que nous étions en réunion avec le DRH (commission de formation) et que nous évoquions déjà ce manque de transparence. Même l'ennov n'était pas accessible ce qui prouve encore une fois la censure dans la gestion des événements indésirables au CPN. D'où l'importance de doubler avec un petit mail à votre CGT préférée en cas de problème !!!
- Nous avons également demandé qu'une étude soit menée sur l'ensemble des services et que des systèmes anti voiture bélier soient déployés.
- Enfin, **le maillon manquant dans l'offre de soins : après un premier passage aux urgences pour demander une hospitalisation (non indiquée après évaluation psychiatre) l'usager est donc "passé à l'acte" de manière effectivement plus symbolique que violente, révélatrice d'un mal être et d'une nécessité de soins. Il est repassé ensuite par les urgences (après intervention des services de police et transfert par les pompiers) avant d'être hospitalisé sous contrainte ... sur l'unité B !!!**

Avec une quarantaine de médecins sur place à l'heure de l'événement, il semble aberrant qu'aucun médecin n'ait pu préconiser une hospitalisation ou à minima une évaluation ! Nous demandons donc à revoir la procédure qui ne permet les hospitalisations qu'à partir de l'UAUP avec par exemple la (ré) ouverture d'un CAP (Centre d'Accueil Permanent) comme cela existait avant sa fermeture par la Direction en 2009 ! C'était par ailleurs l'une de nos revendications déposées le 1^{er} juin dernier lors de la réunion CGT / Agence Régionale de Santé (en présence de Mme ROTH) !

Réponse de la Direction (DRH) : *la F3SCT n'a pas pour vocation de travailler sur l'ouverture d'une unité, il faudra solliciter la communauté médicale ... !*

La F3SCT (ou Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail)**F3SCT extraordinaire du 9 octobre 2026**

Voici les questions que la CGT a fait inscrire à l'ordre du jour :

- 1) Gestion de la canicule et de l'organisation du travail par fortes chaleurs : la CGT demande le débriefing de la période estivale, le retour d'expériences, une planification et un ambitieux programme de travail et d'adaptation pour les années à venir,
- 2) Prévention des situations de harcèlement moral, de violences sexistes et sexuelles ainsi que de toute discrimination : la CGT demande à la Direction l'état d'avancée sur ce dossier qui est particulièrement en retard au regard des obligations légales : quel circuit d'alerte ?, quelles modalités de traitement ?, quels référents ?, quel travail amorcé en lien avec les ambassadeurs VSS ?, quel calendrier de travail ?
- 3) Actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et cotation des risques en vue d'établir le PAPRI Pact : la CGT demande un point d'étape, explications sur la démarche institutionnelle (référents, ...) et les éventuels biais identifiés, le calendrier, ...
- 4) Utilisation de l'enveloppe annuelle de la F3SCT : suites données aux propositions formulées par la CGT
- 5) Logement social du CPN : procédure d'attribution, budget, investissements et travaux nécessaires

**Vos représentants CGT à la F3SCT :**

Stéphan JACQUOT poste 84-81
 Emmanuel FLACHAT 06-10-70-41-48
 Vanessa JUPPONT poste 67-25
 Virginie TOUNKARA poste 51-93
 Olivia MILLOT poste 51-93
 Caroline HISLER poste 67-14
 Pierre SPANG poste 51-93
 Sylvain BELUCHE poste 51-76

Retrouvez nos précédents comptes-rendus en intégralité dans la rubrique dédiée sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



CME du 17 septembre 2026**La Commission Médicale d'établissement :**

Elle représente les personnels médicaux et les pharmaciens du CPN.
Elle est consultée sur le projet d'établissement, l'organisation des soins et des services, les conventions avec les partenaires, le budget, l'hygiène, les médicaments, ...

Votre représentant des personnels non-médicaux : Stéphan JACQUOT



A noter une CME qui se tenait en pleine journée nationale de grève des psychiatres publics ... !

Point d'étape et calendrier du Dossier Patient Informatisé (M. Delot et Dr Herengt)

Après certaines difficultés dans l'identification de référents métiers, nécessaires à l'élaboration des besoins (bizarre après le choix arbitraire de la solution recalée en groupe de travail...) et complexifié par l'élargissement du périmètre, passant du GHT 7 au GCS, le Dossier Patient Informatisé ne sera pas déployé avant fin 2027 au lieu de fin 2026... !

Aveu innocent du responsable du service informatique du CPN : « *Dedalus n'a pas de solution clé en main* » un travail de co-construction s'avère donc nécessaire...

Comme redouté et dénoncé par la CGT depuis plusieurs mois, le choix Dedalus a comme une impression de déjà vu ! Rappelez-vous de la super version beta de Cariatides choisie par l'ancienne Direction (un logiciel acheté au prix fort en cours de développement ou comment payer le développement d'un logiciel avec de l'argent public !!!).

A l'inverse, la solution « Cortexte » proposée par Capcir et déjà déployée sur le CHS Sarreguemines par exemple était, elle, une solution « clé en main », rodée et éprouvée à l'exercice psychiatrique !!!

En résumé, le CPN paye plein pot un logiciel en cours de développement participant gracieusement à son « perfectionnement » avant que le géant capitaliste (Dedalus est détenu à 92% par ARDIAN, fonds de gestion d'actifs des employés d'AXA...) ne le généralise, gangrénant l'ensemble des GHT.

Bah bravo !

Retrouvez le **compte-rendu et l'analyse complète** dans la rubrique CME sur notre site internet www.lacgtducpn.com ou en scannant le QR Code →



Concernant les personnels médicaux, la CGT leur rappelle qu'elle dispose d'un collectif spécifique au sein de son UFMICT et diffuse régulièrement des informations sur ses réseaux sociaux (communiqué de presse, rencontre avec le Ministère, PADHUE, ...)

Plus d'infos et contacts sur notre site internet, sur Facebook et Tik-Tok en flashant le QR Code ci-dessous.



Réunion syndicats et GHT le 8 septembre 2026



La Conférence Territoriale de Dialogue Sociale (CTDS) du Groupement Hospitalier Sud Lorraine était convoquée à une réunion le 8 septembre dans les locaux de l'Hôpital Central à NANCY.

Présents pour la délégation CGT : Emmanuel FLACHAT, Vanessa JUPPONT et Sylvain BELUCHE (CPN) – Eric DOS SANTOS et Olivier HARQUET (Ravenel)

Autres organisations syndicales présentes : 4 CFDT du CHRU – 1 UNSA – 2 FO du CHRU

Présidence pour le GHT : Olivia DESCHAMPS

Projet médico-soignant partagé 2023-2028

Présentation de la mise en œuvre de ce projet (participatif, GHT tour, journée annuelle, coopérations renforcées pour améliorer l'accès aux soins, ...)

Suivi assuré par des indicateurs dans des tableaux Excel « très fins » et une « très belle avancée » puisqu'on est en moyenne à 69% à fin 2025.

Un nouvel item a été ajouté en 2025 sur le thème « santé responsable et durable » : 20 « volontaires » ont été retenus pour travailler sur cet axe. En 2027, il y aura un travail autour de la violence.

Focus sur le contrat territorial d'attractivité du GHT (bourse à l'emploi, médiation territoriale et politique handicap) jugé comme très satisfaisant en termes de boîte à outils et harmonisation des pratiques RH au sein des établissements du GHT.

Intervention CGT :

La CGT a dénoncé la construction de ce type de projet à mille lieux des attentes du terrain et bien trop souvent dans un entre-soi (médecins, cadres et cadres sup'), donc trop peu participatif ... En 10 ans de GHT, quel est le vrai bilan :

- Y a-t-il davantage de personnels ? Les fidélise-t-on ? Sont-ils mieux au travail ?
- Concernant l'accès aux soins, il y a encore beaucoup trop de lits fermés, de services qui ferment provisoirement faute de médecins, ... Le GHT n'apporte au mieux que du saupoudrage de moyens mais en aucun cas de solutions pérennes pour maintenir un accès aux soins en proximité sur notre territoire ! !
- Côté achats, la mutualisation ne nous aura rien apporté : les appels d'offres gérés par le GHT ne font pas baisser les prix, les délais sont trop longs et le gigantisme de la commande publique à l'échelle du GHT tue nos PME en favorisant les grosses entreprises plus aptes à répondre.
- Côté informatique, on nous coule dans le moule du CHRU de NANCY (ex : pour le DPI) sans tenir compte des attentes des professionnels des petits établissements.
- Du côté développement durable (à 0% d'avancée fin 2025), que dire si ce n'est qu'il est édifiant de voir que rien n'a été fait à ce jour alors que nous devrions être pleinement engagés sur la question de l'adaptation de nos locaux et organisations face au changement climatique.

Réponse de la Présidente : « on peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide »

Budget du GHT

La mutualisation de certaines fonctions au sein du GHT nécessite l'octroi d'un budget (appelé comptablement budget G)

Ce dernier représente 7 millions d'euros (71 ETP). Il est alimenté par les contributions des établissements au prorata : le CHRU verse 67,5%, le CPN 9,3%, Ravenel 5,3%,

Intervention CGT :

La CGT intervient sur les conséquences de la circulaire DGOS du 29 juillet 2026 demandant un

Réunion syndicats et GHT le 8 septembre (suite)

GHT plus intégratif notamment pour les fonctions médico-techniques, les équipes de soins mutualisées, ... La Ministre de la Santé a demandé à chaque GHT leur projet pour début 2027. Qu'est-il envisagé pour le GHT Sud Lorraine ?

Réponse de la Présidente : *il y aura effectivement des évolutions fortes. Pour le moment, il est prévu un rapprochement des GHT 7 et 8 sur l'informatique. Sont envisagés un outil de « bed management » mutualisé sur le modèle de celui du CHRU ainsi qu'une démarche pour aller vers plus de directions communes d'établissement.*

Adhésion au GHT de 8 EHPAD publics autonomes

Démarche mise en œuvre pour rompre l'isolement et consolider les parcours de soins ... Intégreront donc le GHT, les EHPAD suivants : Labry (62 places), Mars-la-Tour (50 places), Thiaucourt (89 places), St François d'Assise (92 places), Faulx (172 places), Notre Maison (156 places), Vézelize (80 places) et Gondrecourt le château (80 places)

Question CGT :

A ce rythme-là, au vu de la circulaire précitée et avec le lobbying du secteur privé (cliniques et EHPAD), est-ce que les directeurs des établissements du GHT prendront position contre l'intégration de tout établissement privé pour que l'on reste à minima un GHT public ?

Exemples cités : la HAD, la psy (CLINEA), la MCO (Pasteur, ELSAN)

Réponse : *le privé s'organise de son côté et se regroupe entre établissements privés (notamment dans le secteur associatif). Pour la HAD, pas d'inquiétude, il y a de la place pour tout acteur quel qu'il soit ... !*

Protection Sociale Complémentaire

A ce stade, il nous est confirmé le calendrier 2027 et apporté quelques précisions :

- Au 1^{er} janvier 2027, versement mensuel de 15€ sur le salaire de l'agent public détenteur d'une mutuelle à son nom (hors par exemple, adhésion au contrat de groupe du conjoint),
- Au 1^{er} septembre 2027, mise en œuvre d'une mutuelle FPH obligatoire (sauf contrat de groupe du conjoint, ...) avec montant défalqué sur le salaire de l'agent,

NDLR : *le Ministère de la Santé a annoncé peu après que ce serait au 1er janvier 2028 ...*

- A ce stade, le financement annoncé par l'Etat (sous réserve du vote du budget 2027) représenterait une participation employeur de 27€ sur la mutuelle qui sera retenue soit à l'échelon national soit à l'échelon local (GHT)
- Des accords locaux PSC plus favorables pourraient être négociés (ex : pour augmenter les garanties, pour augmenter la participation employeur, ...)

Intervention CGT :

La CGT ne se fait guère d'illusion sur les moyens budgétaires qui seront alloués surtout au vu des annonces du 1^{er} Ministre sur l'austérité et des échéances présidentielles d'avril – mai 2027.

Pour autant, la CGT rappelle qu'elle revendique la prise en charge à 100% par la Sécu pour tous et une extension du dispositif prévu aux articles L722-1 et 2 du Code Général de la Fonction Publique (soins et médicaments gratuits), si tant est que les directions des établissements ne mettent pas des freins comme c'est le cas aujourd'hui ... Un rappel à la loi par le GHT et une défense de nos droits statutaires seraient un bon signal en attendant ... !

En outre, il s'agirait d'être vigilant pour que cette PSC soit intégralement compensée par l'Etat pour ne pas grever et mettre en déficit nos établissements à l'image de ce qui s'est passé pour le Complément de Traitement Indiciaire (Ségur)

Réponse de la Présidente : *elle confirme que le GHT et la Fédération Hospitalière de France y seront vigilants pour ne pas effectivement connaître la même mésaventure qu'avec le Ségur !*

EF

Toul ... les boules ?

Les articles de presse sont nombreux en ce début septembre pour encenser les actions du maire de Toul concernant l'extension des locaux du CH (26 lits supplémentaires, ...) Le satisfecit est tel que le maire en oublierait presque que cette rallonge budgétaire (plan HOPITOUL 2030) trouve son origine dans les actions menées par le collectif de défense de l'Hôpital de Toul et la CGT ...

Espérons que la même énergie puisse être déployée pour remédier aux conditions de travail et d'accueil déplorables en psychiatrie, notamment sur le sinistre CMP Toul adultes pour lequel nous attendons depuis des années une proposition de relocalisation de la part de la mairie.

Mais, la CGT n'est pas candide et n'oublie pas que c'est la même mairie qui n'a pas défendu la psy publique en autorisant le privé lucratif (ORPEA CLINEA) à implanter sa clinique sur la commune ...



Revente de l'ancien CMP Médreville



Quelle surprise de prendre connaissance de l'annonce immobilière, publiée sur Place Privée fin juin, pour la vente d'une belle bâtisse nancéenne que les plus anciens reconnaîtront.



Pour rappel, le CPN l'avaient revendu en 2013 à des infirmiers libéraux pour la somme de 800 000 € (après avoir refusé une offre du CAPS Rosières que le directeur de l'époque, également membre du Conseil de Surveillance du CPN, avait bien eu du mal à digérer !)

Mais soit ...

Saluons la belle plus value réalisée au passage, sans méconnaître évidemment les travaux réalisés par les vendeurs actuels.

Quoi qu'il en soit se séparer de ce CMP de cœur de ville aura été une erreur monumentale du CPN et de son directeur de l'époque, également fait chevalier de l'ordre national du mérite (nous ne l'oublions pas !)

Empreinte écologique du CPN



Même s'il faut « vivre avec son temps », l'usage de l'intelligence artificielle est de plus en plus présente au sein des documents produits par les services de notre hôpital, Direction en tête.

Pour info, les data center consomment environ 19 millions de litres d'eau par jour ! Et ne parlons même pas de la consommation électrique ! A l'heure où les ressources en eau sont de plus en plus menacées, il serait de bon ton qu'un usage raisonné soit institutionnellement débattu.

Pour le moment, aucune action n'est prévue dans le plan de transition écologique du CPN, le plan GHT est au point mort MAIS la certification a ressorti l'IA en point d'amélioration donc ... ?

La CGT du CPN :
les collègues à vos côtés, pour vous défendre et vous informer !

vous êtes la cgt ?

**ON EST LA !
CGT**



**Nous
contacter :**



51-93

**Toute l'info directe et locale
sur Facebook CGT CPN Laxou**

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des reportages,
- des liens sur l'actualité,
- les luttes dans d'autres établissements, ...

**N'hésitez pas à vous abonner,
à liker et à partager !**



UNE ALTERNATIVE A L'INFORMATION INSTITUTIONNELLE

La CGT du CPN est aussi présente :

sur Instagram, sous le compte *cgtcpn*



sur YouTube, sous le nom *cgtcpnlaxou*

et depuis 2009, sur Internet : *www.lacgtducpn.com*